

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 19 novembre 2024 à 17 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, David De Cotis, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant;

les conseillers Sandra El-Helou, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Louise Lortie et Claude Larochelle participe à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal en vertu de l'article 332.1 al. 1 par. 2 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Achille Cifelli et Paolo Galati sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

À la demande de la présidente du conseil, la greffière mentionne que les avis de convocation ont été valablement notifiés à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

CM-20241119-1164

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13173-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13173-F décrétant un emprunt maximal de 23 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains requis dans le cadre d'activités municipales et de protection de l'environnement.



Un débat s'engage.

La conseillère Isabelle Piché demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 15 en faveur et de 3 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-5394)

CM-20241119-1165

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13174-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13174-F décrétant un emprunt maximal de 18 400 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition et la mise en place d'équipements, de logiciels et de systèmes informatiques.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 15 en faveur et de 3 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Aglaia Revelakis et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-5395)



CM-20241119-1166

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13175-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13175-F décrétant un emprunt maximal de 10 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des acquisitions d'équipements et de matériel de transport.

ADOPTÉ

(SD-2024-5396)

CM-20241119-1167

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13176-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13176-F décrétant un emprunt maximal de 20 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de mobilité active, de réfection de structures, de mesures d'apaisement de la circulation, d'utilités publiques et de feux de circulation.

ADOPTÉ

(SD-2024-5398)

CM-20241119-1168

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13177-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules



APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13177-F décrétant un emprunt maximal de 23 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs.

ADOPTÉ

(SD-2024-5400)

CM-20241119-1169

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13178-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13178-F décrétant un emprunt maximal de 37 500 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les piscines, les stationnements, le mobilier d'éclairage ainsi que la signalisation et l'affichage, pour l'installation de bornes de recharge, le développement durable et l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de bureau.

ADOPTÉ

(SD-2024-5415)

CM-20241119-1170

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13179-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13179-F décrétant un emprunt maximal de 33 600 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en



immobilisations relatives à des travaux permanents de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

ADOPTÉ

(SD-2024-5404)

CM-20241119-1171

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13180-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13180-F décrétant un emprunt maximal de 75 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de sécurisation des infrastructures, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière.

ADOPTÉ

(SD-2024-5410)

CM-20241119-1172

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13181-F

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13181-F décrétant un emprunt maximal de 13 600 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents d'aménagement de parcs, de berges ou de boisés, de pistes cyclables, de sentiers urbains ainsi que la mise à niveau d'infrastructures sportives et récréatives.

ADOPTÉ

(SD-2024-5412)



PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Daniel Legault
Travaux prévus – Règlement numéro L-13180-F
Création d'un bassin – parc Frégault

À 17 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière